

1^{er} OPEN INTERNATIONAL DE CALAIS

Du 25 au 30 octobre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

Le **1^{er} Open International de Calais** est organisé par le club Calais passion Echecs en partenariat avec la ville de Calais, il se déroule dans le **grand salon de l'Hôtel de Ville, place du Soldat inconnu 62100 Calais**, du 25 au 30 octobre 2025.

Le président du comité d'organisation est M. Pierre WARNAULT.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE.

Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL (FIDE Rating List).

Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !

L'inscription d'un joueur n'ayant pas cet identifiant FIDE sera refusée.

Le **1^{er} Open International de Calais** est homologué par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Fide de novembre 2025.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

La clôture des inscriptions est fixée le **samedi 25 octobre 2025 à 15h00**. Aucune inscription ne sera prise sur place, le jour du tournoi.

Les droits d'inscription de l'Open sont de : **50 € (SEN - SEP – VET) et 25 € Jeunes (U8 à U20)** jusqu'au 19 octobre. Une majoration de **10€/5€** est appliquée pour toute inscription à partir du 20 octobre

L'inscription est considérée dès réception du bulletin complété et signé, accompagné du règlement, Ce règlement peut être effectué par chèque joint au bulletin ou par virement bancaire.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

ARTICLE 2 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au **1^{er} Open International de Calais** implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou son représentant légal.

ARTICLE 3: Déroulement du tournoi

Le **1^{er} Open International de Calais** se dispute en 9 rondes, il est ouvert à tout joueur et joueuse régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE

Horaires :

Pointage : Samedi 25/10 de 13h30 à 15h00

Ronde 1 : Samedi 25/10 à 15h30

Ronde 2 : Dimanche 26/10 à 09h30

Ronde 3 : Dimanche 26/10 à 15h00

Ronde 4 : Lundi 27/10 à 09h30

Ronde 5 : Lundi 27/10 à 15h00

Ronde 6 : Mardi 28/10 à 14h30

Ronde 7 : Mercredi 29/10 à 09h30

Ronde 8 : Mercredi 29/10 à 15h00
Ronde 9 : Jeudi 30/10 à 9h30

Remise des Prix : Jeudi 30/10 à 15h00

Cadence :

La cadence est de **1h30 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.**

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur qui arrive à la salle de jeu 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente (ou avant la fin du pointage pour un BYE à la première ronde). Chaque joueur est limité à un « BYE » dans le tournoi, uniquement possible lors des rondes 1 à 6.

Le « BYE » pour la première ronde ne pourra être accordé que si les droits d'inscriptions ont été réglés avant le 25 octobre et si la demande de « BYE » a clairement été indiquée à l'arbitre principal.

ARTICLE 5 : Appariement

Appariement au système suisse accéléré Haley (accélération sur les deux premières rondes).

L'arbitre est assisté du programme d'appariement Papi 3.3.8

Toute erreur de résultat sera prise en compte et corrigée pour l'appariement de la ronde suivante si elle est clairement indiquée et justifiée auprès de l'arbitre principal, au plus tard une heure après la fin de la ronde précédente, sinon, elle sera prise en compte à la fin du tournoi et uniquement pour les calculs du classement Elo des joueurs.

Les joueurs non classés FIDE se verront attribués un Elo estimé par l'arbitre principal.

ARTICLE 6 : Classement et Prix

Le classement est effectué aux points de parties ; partie gagnée 1 pt ; partie nulle ½ pt ; partie perdue 0.

En cas d'égalité, les joueurs et joueuses sont départagés selon les systèmes ci-après, dans l'ordre indiqués :

Le Buchholz Tronqué : (somme des scores des adversaires ôté du moins bon score)

Le Buchholz : (somme du score des adversaires)

La Performance

*Pour le calcul du **Buchholz** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

Les prix prévus sont les suivants : 1^{er} : 500 €* – 2^{ème} : 400 €* – 3^{ème} : 300 €*

Prix par catégories* – prix par tranches Elo* – prix féminin*

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 3.

* Les montants des prix au classement général sont garantis si 60 participants au moins sont inscrits. L'organisateur se réserve le droit de réduire le montant de ces prix si le nombre d'inscrits est inférieur à 60, ou les augmenter si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 80.

* Les prix par catégories, prix par tranches Elo et prix féminin regroupent au minimum cinq joueurs et/ou joueuses

Les prix au classement général sont attribués au système Hort, tous les autres prix sont attribués à la place réelle.
Les prix sont non cumulables

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

ARTICLE 7 : Arbitrage

L'arbitre principal du **1^{er} Open International de Calais** est M Philippe Blot, Arbitre International

ARTICLE 8 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi, une salle d'analyse est à disposition des joueurs.

Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, tablette, montre connectée...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Il est porté à la connaissance des participants que les parties peuvent faire l'objet d'une plainte pour suspicion de triche en cours de tournoi ou après le tournoi, et d'une enquête éventuelle plus approfondie.

La consommation de boisson alcoolisée est totalement prohibée dans l'enceinte de l'hôte de ville.

ARTICLE 9 : Litige

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi. L'appel sera soumis au jury dès que possible à l'issue de la ronde concernée.

Le jury d'appel est composé, avant la première ronde, de cinq membres désignés parmi une liste définie de sept personnes. Les décisions du jury d'appel sont souveraines.

Les décisions du jury d'appel sont immédiatement appliquées, elles peuvent néanmoins être contestées devant la commission des appels sportifs de la FFE.

L'organisateur,
WARNAULT Pierre

L'arbitre principal,
BLOT Philippe

1^{er} OPEN INTERNATIONAL DE CALAIS

du 25 au 30 octobre 2025

HORAIRE

Pointage : Samedi 25/10 de 13h30 à 15h00

Ronde 1 : Samedi 25/10 à 15h30

Ronde 2 : Dimanche 26/10 à 09h30

Ronde 3 : Dimanche 26/10 à 15h00

Ronde 4 : Lundi 27/10 à 09h30

Ronde 5 : Lundi 27/10 à 15h00

Ronde 6 : Mardi 28/10 à 14h30

Ronde 7 : Mercredi 29/10 à 09h30

Ronde 8 : Mercredi 29/10 à 15h00

Ronde 9 : Jeudi 30/10 à 9h30

Remise des Prix : Jeudi 30/10 à 15h00

CADENCE

1h30 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.
La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

NULLE PAR ACCORD MUTUEL

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

DELAI DE FORFAIT

Le forfait est de 30 minutes, sauf si l'arbitre en décide autrement.

BYE

Un seul Bye est possible durant les rondes 1 à 6